

# Espaces naturels

## d'Auvergne-Rhône-Alpes

Journal des acteurs de la préservation des espaces naturels, édité par le CEN Rhône-Alpes - été 2019

### N°22 - Spécial restauration de milieux naturels



© A. Charbonnel - CEN Savoie

#### TOUR D'HORIZON

##### Un projet à potentiel écotouristique à Fay-sur-Lignon

Des objectifs sociaux et environnementaux croisés... un projet rendu possible.

Page 2

#### TOUR D'HORIZON

##### La restauration du marais de Vaux, véritable projet de territoire

Un projet ambitieux et cohérent autour d'une zone humide à vocations multiples.

Page 3

#### PERSPECTIVES

##### Les ingrédients d'une restauration réussie

Des recommandations de Jean-Luc Grossi issues d'années de terrain.

Page 4

## À LA UNE

# Restaurer la nature : des investissements pour l'avenir !

Si les projets de restauration sont souvent d'ampleur, la remise en état, la recréation d'éléments de nature pour qu'ils retrouvent leur fonctionnalité sont la garantie de bénéficier ensuite d'espaces aptes à rendre de multiples services à la société.

Prélèvements d'eau, pâturage intensif, pollutions d'origines diverses... Les espaces naturels sont soumis à de multiples pressions qui mettent à mal leur fonctionnement, parfois de manière irréversible. La restauration d'un espace naturel\*, c'est la remise en état d'un milieu naturel très dégradé, de façon à ce qu'il puisse ensuite fonctionner tout seul. Elle consiste à identifier les dysfonctionnements et s'attaquer à leurs causes plutôt qu'aux symptômes, par exemple en réhaussant le niveau d'eau dans un marais partiellement asséché...

#### Osons des projets d'envergure !

Les interventions pratiquées peuvent surprendre, déstabiliser : en voyant des pelleteuses arpenter un espace naturel, d'aucuns penseront que les travaux dénaturent le site plus qu'ils ne le préservent ! En fait, plus le milieu naturel a été dégradé auparavant, plus le besoin de restauration nécessite des travaux lourds : broyage, recreusement de lônes, reprofilage de berges... Face à ces importantes modifications du paysage, il ne faut pas perdre de vue l'objectif fixé, à savoir retrouver un fonctionnement plus naturel qui permette ensuite à la nature de "s'autogérer". D'une certaine façon, la fin justifie ici les moyens : osons donc des projets d'envergure, même si cela change radicalement l'aspect de la zone concernée !

\* La restauration est ici entendue au sens large, en intégrant réhabilitations et renaturalisations.

#### Laissons le temps au temps

Les effets d'une restauration se font souvent attendre et il faut savoir patienter pour laisser le temps à la nature de reprendre ses droits et juger du résultat final. De plus, nous sommes ici dans le domaine du vivant : les écosystèmes sont dynamiques et leur évolution est loin d'être totalement prédictible, en particulier dans le contexte des changements climatiques que nous connaissons aujourd'hui.

#### Restaurons, ça rapporte !

Avec la restauration, nous sommes du côté des solutions pérennes et définitives – même si quelques travaux d'entretien peuvent s'avérer nécessaires : pas de surcoût pour maintenir artificiellement la zone en état par la suite ! Ces sites n'engouleront plus des budgets année après année pour des actions d'entretiens qui, parfois, les tiennent "sous perfusion". De plus, les projets de restauration présentent à long terme de multiples intérêts. Ils permettent de sauvegarder des espèces "exigeantes" et menacées qui n'auraient pu survivre dans des milieux trop dégradés. Au-delà des enjeux liés à la biodiversité, ils restituent des écosystèmes fonctionnels qui nous offrent ensuite un meilleur potentiel : purification de l'air et de l'eau, prévention des inondations, stockage de carbone et donc contribution à la lutte contre les changements climatiques...

De manière encore plus tangible, les projets intègrent bien souvent des dimensions paysagères fortes et contribuent directement au développement agricole ou écotouristique des territoires (lire pages 2 et 3).

## Édito

### Agir avec la nature

Durant les dernières décennies, l'Allier a été abusivement exploitée pour mettre ses ressources au service du développement économique de la fin du siècle dernier. Eau et biodiversité en ont été les premiers impactés, tant en qualité qu'en quantité. Mais la tendance semble désormais s'inverser.

La suppression de 200 mètres d'enrochement en 2017 sur notre commune, même si elle peut paraître symbolique au regard des 80 km restants, est une illustration opérationnelle de cette nouvelle prise de conscience en faveur de notre environnement. Agir avec la nature et non plus contre, est une règle que nous devons nous employer à partager avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient élus, entrepreneurs, institutions ou tout naturellement habitants. L'écoute, le respect, la concertation, le partage et la co-construction seront les maîtres mots de cette ambition qui vise à définir un nouveau modèle de développement. Un modèle où activité humaine et écosystème se conjugueront à l'aune de la grammaire du développement soutenable.

Pour, entre autres, faire de l'Allier, rivière sauvage parmi les dernières d'Europe, aux portes de la Métropole clermontoise, un formidable atout au service de notre cadre de vie, un autre cadre de vie résolument tourné vers la transition écologique et le respect de notre environnement.

Jean-Pierre Buche,  
maire de Pérignat-ès-Allier,  
président du Syndicat mixte d'études et  
d'aménagements touristiques (SEAT)



## Mieux vaut prévenir que guérir !

Le terme de restauration peut laisser croire que l'on maîtrise parfaitement les processus et que l'on peut, d'un tour de main, réussir à remettre en état un milieu naturel dégradé. Il n'en est rien : la plupart des dégradations sont irréversibles et, d'un point de vue scientifique, on ne peut que recréer des conditions et des processus favorables à une certaine forme de vie, sans aucune garantie de résultat. C'est pourquoi la démarche qui organise le cadre légal des atteintes à la biodiversité appelle à éviter, réduire et, seulement en dernière instance, compenser les impacts (depuis la loi du 10 juillet 1976). La priorité doit donc être de préserver ce qui est intact et fonctionnel, ne l'oublions pas !

© Sergio Marques

# Tour d'horizon RIZON

FOCUS

## Un projet de renaturation à potentiel écotouristique à Fay-sur-Lignon (Haute-Loire)

« Un projet d'envergure qui n'aurait pas été possible sans cette idée d'objectifs croisés environnementaux, sociaux et touristiques » : c'est ainsi que Kilpéric Louche, technicien de rivières au Sicala<sup>1</sup> Haute-Loire, résume l'opération de restauration et de renaturation du haut Lignon.

La rivière, née dans le mont Mézenc tout proche, était dénaturée depuis 1973 par un étang artificiel à vocation touristique qui posait des problèmes de qualité de l'eau en aval et de sécurité, avec de graves inondations lors des crues de 1980 et 2008. Envasé, le cours d'eau s'écoulait tant bien que mal et les activités de loisirs, comme la pêche ou le pédalo, s'étaient peu à peu raréfiées... « Cette chute de développement touristique et économique nous a remis en question », explique Christian Chorliet, maire de Fay-sur-Lignon. Une étude sur l'avenir du site est confiée au Sicala en 2013. « Nous voulions répondre à des objectifs de sécurisation et de biodiversité et en avons profité pour créer un site en capacité de drainer un peu de public », poursuit le maire.

« Nous avons voulu restaurer le lit historique de la rivière en effaçant la digue », ajoute Kilpéric Louche. Un gros œuvre conséquent, financé dans le cadre du contrat de rivière (163 K€) : déblaiement, remblaiement des digues, reméandrage sur 700 mètres linéaires de rivière. Il a été suivi d'un reverdissement et d'une restauration des habitats, sous procédure Natura 2000 (145 K€), avec 2700 boutures, 3600 plants forestiers... et 2,5 ha ensemencés en graines de prairies naturelles issues de champs à proximité.

« L'idée était d'accueillir à nouveau des espèces auparavant présentes sur le site ou à proximité, comme l'écrevisse à pattes blanches, la moule perlière, la loutre ou le castor. Ce dernier est observé à moins de 600 mètres en aval et la loutre est revenue pendant le chantier », précise le technicien. Remettre en marche la dynamique du cours d'eau et laisser la faune reprendre ses droits : telle était la philosophie des aménageurs.

Aujourd'hui, c'est aux touristes et aux riverains que les travaux vont s'adresser, avec la création de trois boucles de cheminement, dont une accessible aux poussettes, d'un observatoire de la faune, de facilités d'accueil (parking, toilettes sèches, etc.)... Tout en préservant un espace de tranquillité pour la faune et la flore. Ce volet écotouristique (97,5 K€) marque une rupture nette avec les usages des années soixante-dix, où l'on créait de toute pièces un plan d'eau de loisirs sans lien avec les ressources et les besoins du territoire. Il donne tout

son sens à la renaturation du Lignon et de la zone humide associée.

En savoir plus : <https://vimeo.com/231586061> ou [www.youtube.com/watch?v=KeP4WhGS6WU](http://www.youtube.com/watch?v=KeP4WhGS6WU)

<sup>1</sup>Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents



RETOUR D'EXPÉRIENCE

## À Yenne, les élus s'engagent pour l'avenir de la biodiversité

Après trente années de procédures, la restauration de la zone humide des Lagneux (Savoie) s'achève sur la signature de la première obligation réelle environnementale (ORE) patrimoniale de France. Un marqueur de volonté politique en faveur de la biodiversité pour le maire de Yenne, René Padernoz.

Les derniers travaux liés à la renaturation du marais des Lagneux seront lancés en 2019. Enfin ! Ce projet a débuté il y a près de trente ans, alors que la zone humide était dégradée par un passé de populiculture et de drainage. Pendant plusieurs décennies, la commune a mené une animation foncière titanesque afin de convaincre les 170 propriétaires concernés de vendre ou d'échanger leurs parcelles. Ce fut chose faite en 2015, avec le précieux concours de la SAFER. Défrichement, terrassements, création d'ouvrages hydrauliques... Les travaux menés ces trois dernières années ont permis de restaurer et recréer plusieurs écosystèmes humides ou aquatiques : un étang, des roselières, un cours d'eau à méandres. Ils accueillent dès le début des travaux des « oiseaux et des plantes que l'on n'avait pas observés depuis plus d'un demi-siècle ! », se réjouit le maire.

« Rendre à la nature ce qui lui revient, c'est impératif aujourd'hui. En hommage à ceux qui ont permis cela depuis les années 1980 comme Maurice Michaux, maire de l'époque, nous souhaitons aller plus loin ». C'est alors que la loi biodiversité fait son apparition, en 2016, et avec elle l'ORE. Ce dispositif permet à un propriétaire d'attacher à son terrain, en quelques mains qu'il se trouve et pour la durée du contrat, des obligations favorables à la biodiversité et aux fonctions écologiques.

Le 14 mai 2018, la première ORE patrimoniale de France a été signée par le CEN Savoie et la municipalité de Yenne, pour une durée de trente ans, afin de maintenir, conserver et gérer la fonction écologique du marais. « C'est un marqueur fort de notre engagement en faveur de l'environnement », explique René Padernoz, pour qui l'ORE a l'avantage de « questionner la propriété, à l'heure où la préservation de la biodiversité, la transition écologique, la lutte contre les changements climatiques sont vitales. Ce sont notamment des questions de propriété foncière qui ont ralenti la restauration du marais : avec l'ORE, nous nous assurons qu'au moins pendant trente ans, il sera protégé. »



## Une nouvelle vie pour des prairies agricoles

Dans le cadre du programme "milieux ouverts herbacés", porté par l'IPAMAC, plusieurs expérimentations ont été menées par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes sur les hautes chaumes du Forez, dans le Pilat et certaines tourbières ardéchoises, en lien avec la profession agricole.

Le point de départ : des plantations résineuses en contexte de prairies humides ou plus sèches de montagne. Un objectif : ré-obtenir des prairies mécanisables après l'exploitation des grumes, un broyage des rémanents, des souches et de la litière puis le semis d'un mélange herbacé le plus proche possible des cortèges de prairies de montagne souhaités.

Si l'on manque encore de recul pour évaluer correctement les résultats, la surprise est de mise : des prairies à lotier, marguerites, centaurées et bien d'autres plantes à fleurs se sont rapidement reconstituées. Les suivis ont même révélé la présence d'importants cortèges de criquets, sauterelles et papillons, dès la première année après les travaux. Cette colonisation semble se pérenniser et se renforcer avec le temps : à Jeansagnière, deux espèces indicatrices ont été observées la première année, puis sept l'année suivante, alors que seuls 2 hectares de prairies en déprise agricole avaient été débroussaillés !

Les résultats sont donc assez probants. Quant aux craintes exprimées en amont du projet à propos du gros volume de broyat étalé sur place ou des risques d'acidification qu'il pourrait en découler, force est de constater que la réaction du sol, déjà acide et riche en matière organique, a été plutôt favorable à la reconstitution d'un milieu avec de nombreux micro-habitats créés. Un seul regret : le manque de moyens pour permettre un semis de graines d'origine plus locale.

## CHALLENGE

## La restauration du marais de Vaux, véritable projet de territoire

Les travaux de restauration du marais de Vaux (Ain) ont commencé fin 2018 et vont durer dix mois. Un projet d'envergure pour cet espace naturel sensible de l'Ain qui associe aux enjeux environnementaux la mise en conformité de réseaux d'assainissement collectif et la valorisation touristique du site.



Perché à 760 mètres d'altitude sur la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville, les 132 hectares du marais de Vaux constituent une perle pour le Bugey. L'implication du CEN Rhône-Alpes dans la gestion de ce site depuis près de trente ans se transforme nouvellement en un véritable projet de territoire.

Pour Philippe Emin, maire de Cormaranche-en-Bugey « *La plus grande zone humide du Bugey se boisait et n'assurait plus son rôle de rétention et d'épuration : il était temps ! Ce projet a été l'occasion de travailler globalement sur le territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, autour du réseau d'assainisse-*

*ment des communes de Cormaranche et Hauteville-Lompnes, de la restauration du marais et de sa valorisation touristique, avec la signature d'un contrat de territoire. Englober tout cela était indispensable, les uns n'allant pas sans les autres. Nous aurons à terme un milieu naturel qui fonctionne pour protéger la nappe et réguler les crues, mais aussi un site riche en biodiversité dont pourront profiter les visiteurs et les habitants, intégré dans le réseau des espaces naturels sensibles du département. »*

### La restauration d'une zone humide, levier de développement local

Le marais est également un lieu de pêche, de chasse et de promenade, en plus des services hydrologiques qu'il rend. Aussi le contrat de territoire s'est construit autour des enjeux écologiques, touristiques et économiques liés à l'eau et avec neuf acteurs : la commune de Plateau d'Hauteville, le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine, le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau RMC, l'Etat, l'Union européenne et le CEN Rhône-Alpes.

La mise à nue d'anciens fossés en 2019 permettra leur complément et le reméandrage du ruisseau des Vuirens en 2020. Un volet valorisation a également été prévu, comprenant la création d'un sentier sur pilotis, la réalisation d'un film en cours sur le projet et d'animations scolaires.

## NOUVEAUX DÉFIS

## A Chanas, le paysage fait peau neuve

Coupé en deux par une peupleraie, le village de Chanas (Isère) a reconquis les abords de la rivière Lambroz grâce à la restauration d'une zone humide fonctionnelle.

A la fin des années 2000, la commune de Chanas héritait, pour le franc symbolique, d'une peupleraie de 2,5 hectares située au cœur du village, entre les coteaux du Lambroz et le centre-bourg. Les élus souhaitaient redonner aux habitants l'accès à cet espace - frontière visuelle entre le village et la rivière, tout en améliorant son inondabilité. « *Nous avons confié la réflexion au CAUE et à la DDT, avec un double objectif : ouvrir le regard et libérer la circulation des habitants vers la rivière et utiliser la zone humide pour protéger les maisons des inondations* », explique Serge Bourson, premier adjoint au maire de Chanas et à l'époque élu chargé de l'environnement.

### Des enjeux paysagers prégnants

Le chantier a été conduit en 2008/2009. Le lit du Lambroz a été creusé et redessiné. Deux seuils ont été modifiés pour favoriser la rétention d'eau dans la zone humide débarrassée de ses peupliers. « *Une moitié du terrain reste une friche maîtrisée où l'on favorise la biodiversité, tandis que l'autre est reconverte en prairie accessible aux habitants, où un sentier serpente vers des tables de pique-nique* », précise Rachel Anthoine, responsable du pôle paysage au CAUE Isère. Côté village, des jeux pour enfants, des terrains de boules et un nouveau local de pesée pour le marché aux fruits redessinent les contours de la place. « *Nous avons travaillé sur l'histoire du village et de ce marché, les enjeux hydrologiques du bassin, avec des inondations récurrentes sur plusieurs habitations et les souhaits paysagers des élus. Le volet paysager du projet a été prégnant pour sa mise en œuvre.* »

### Un village qui retrouve sa continuité

« *Lors de la crue qui a immédiatement suivi la fin des travaux, la zone humide a bien joué son rôle de rétention, se réjouit Serge Bourson. Elle demande un peu d'entretien, surtout pour enrayer l'invasion des renouées du Japon. Un plan de gestion permet de contenir la pousse des saules pour conserver la perspective. On profite de cet espace ouvert, en observant les hérons ou les grenouilles, dès qu'arrivent les beaux jours. Tout le monde apprécie le résultat : enfants, pêcheurs, promeneurs... Des maisons construites récemment sur les coteaux sont intégrées au paysage du village, qui a retrouvé une belle continuité.* »



## Réensemencer un site dégradé : toute une réflexion disponible

Les expériences régionales ne manquaient pas. Cependant, du lien et de l'échange de savoir-faire était nécessaire pour améliorer l'efficacité de chacun. En mars, le CEN a proposé une journée de travail sur ce sujet, motivant des carriers, des bureaux d'études, des gestionnaires et bien d'autres autour de l'usage des graines et des choix techniques à faire selon le contexte.

La synthèse de ce travail est à retrouver sur : [www.cen-rhonealpes.fr/reensemencer-un-site-degrade/](http://www.cen-rhonealpes.fr/reensemencer-un-site-degrade/)



## Un site dédié aux zones humides d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le site régional consacré aux zones humides, créé en 2010 a changé de look : intégrant les contours nouveaux de la région, il s'est enrichi de témoignages et de films qui aideront à comprendre les zones humides et la manière d'en assurer entretien et restauration.

[www.zoneshumides-auvergnerrhonealpes.fr/](http://www.zoneshumides-auvergnerrhonealpes.fr/)

## Evaluer les opérations de restauration: le guide RhôMÉO

Faisant suite à la mise en place d'un outil d'évaluation de la trajectoire écologique des zones humides (*boîte à outil pour le suivi des zones humides*), un nouveau guide méthodologique a été produit par les CEN Rhône-Alpes et Savoie. Objectif : permettre l'utilisation des mêmes indicateurs pour le suivi et l'évaluation des opérations de restauration. Ces éléments sont d'ores et déjà mobilisés autour du plan Rhône Saône et un accompagnement technique est possible pour les acteurs qui souhaitent s'en saisir.

[www.rhomeo-bao.fr/](http://www.rhomeo-bao.fr/)



## Le plan Rhône-Saône en appui de la restauration de zones humides

Parmi plusieurs types d'actions concernées, la restauration de zones humides des vallées du Rhône et de la Saône bénéficie d'appuis financiers à travers un contrat de plan interrégional État-régions (CPIER) et des fonds européens FEDER (POI). Ainsi, le plan Rhône-Saône a réservé 16 M€ en faveur des zones humides de son territoire, toutes actions confondues, pour la période 2015-2020.

[www.reseau-cen.org/fr/les-programmes/plan-rhone-et-zones-humides](http://www.reseau-cen.org/fr/les-programmes/plan-rhone-et-zones-humides)

# Perspectives

## ANALYSE DES PRATIQUES

# Les ingrédients d'une restauration réussie

Prendre son temps, s'adapter, être à l'écoute, répondre aux craintes, accompagner les élus...

Telles sont les recommandations que Jean-Luc Grossi, chargé de projets au CEN Isère, tire de son expérience de terrain.

### Les projets de restauration sont souvent au long cours : comment gérer cette temporalité ?

Il faut prendre son temps, c'est un impératif. Les projets de restauration demandent une maîtrise foncière qui repose sur des conventions avec des propriétaires pas toujours présents ou motivés. Puis, à la faveur d'une succession ou d'une vente, les choses se débloquent. Il faut y croire, sur la durée. Dans la vallée de l'Hien, nous avons réussi à avancer, après des années d'attente, parce qu'un propriétaire a un jour accepté de vendre sa parcelle tout en maintenant l'agriculteur qui y travaillait. Nous avons contractualisé avec l'agriculteur, en lien avec la chambre d'agriculture. Il faut s'adapter aux opportunités du terrain et être pragmatique.

### Un pragmatisme qui n'est pas toujours en phase avec les procédures administratives ?

Oui. Les montages financiers sont souvent longs et chronophages. Nous disposons de compétences qui permettent de trouver des financements bien utiles localement, surtout pour les collectivités de petite taille. Mais ces procédures peuvent inquiéter et nous avons donc à rassurer les acteurs locaux, leur expliquer que ces procédures ne sont pas figées : par exemple, avec un plan de gestion on s'engage pour 5 ans mais, tous les ans, des comités annuels de site sont l'occasion de réorienter l'action si besoin.

### Comment appréhender le relationnel avec les acteurs locaux ?

Il faut écouter. Ne pas nous positionner comme « sachants », avec nos savoirs scientifiques – vécus comme citoyens. Prendre en compte les savoir-faire locaux est non seulement enrichissant, mais impératif pour qu'un projet soit accepté localement. A Saint-Quentin-sur-Isère, un arrêté de biotope avait stoppé toute action sur une ZAC. Les équipes municipales avaient donc perçu cet arrêté comme

un frein au développement économique. A la faveur du renouvellement des élus, nous avons pu expliquer son intérêt, et surtout y associer un intérêt culturel très fédérateur, avec sur le site la présence d'un savoir-faire historique de fabrication de tuiles en argile : ce patrimoine a pu être valorisé, ce qui a débloqué la situation.

### Ecouter, c'est à double sens : comment faire passer le message de la préservation ?

Le temps de l'explication et de la pédagogie est plus que nécessaire : il faut savoir répondre aux craintes des élus et des habitants. Une zone humide, c'est des moustiques en plus, sauf si l'on favorise le retour de leurs prédateurs ; l'humidité ou le brouillard avait disparu grâce au drainage : comment vivre avec leur retour ? Notre batterie d'arguments s'étoffe aujourd'hui : un marais restauré, c'est une station d'épuration en moins cher ; préserver les colonies d'abeilles, ce sont autant d'auxiliaires pour la production agricole, etc. Les services écosystémiques sont un vrai levier aujourd'hui pour convaincre !



© Coll. personnelle

A Saint-Maximin, c'est en remontant le temps, grâce à des photos aériennes et de vieilles cartes postales, que le projet de renaturation du marais d'Avallon a pu se faire : deux zones ont été créées, dont une destinée à renouer le lien avec l'activité piscicole ancienne, autrefois portée par les moines chartreux.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

# Solidarité amont/aval autour de l'Eau morte

La rivière l'Eau morte est parfois bien plus dynamique que son nom le laisse croire ! Et, pour limiter ses débordements excessifs, les préoccupations se sont longtemps orientées vers la création de digues, le curage régulier et la déconnection du cours d'eau au marais de Giez adjacent... Jusqu'à ce qu'une forte volonté politique ne s'exprime pour restaurer cette connexion.

Dans les années 2010, une prise de conscience s'amorce. Aidées par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, les communes de Faverges-Seythenex, Giez et Doussard et la Communauté de communes mettent un point d'honneur au rôle d'absorption d'une partie des crues par le marais. Progressivement, le cours d'eau retrouve un lit plus large, moins cloisonné, et réhydrate le marais de manière efficace. Un projet d'ampleur, avec plusieurs phases de travaux qui vont se succéder dans le temps et dans l'espace.

Michèle Lutz, maire de Doussard témoigne : "Les négociations ont duré dix ans avant de pouvoir amener le premier engin. Le temps a bonifié les choses ; il faut du temps et de la discussion !" En effet, une à deux réunions de concertation étaient programmées chaque année, avec, au début du projet, des propos eux aussi parfois débordant et quelques larmes. L'acceptation du projet était loin d'être gagnée vis-à-vis des préoccupations agricoles !

### Du temps de digestion mais pas seulement

Christian Bailly, maire-adjoint de Faverges-Seythenex, parle de changement d'époque et lie à cela l'incompréhension qu'exprimaient certaines personnes face aux changements opérés. « Il y a pour moi deux principaux facteurs de réussite : d'une part,

le comité de pilotage mis en place autour du marais de Giez, d'autre part, le travail de la Communauté de commune durant deux mandats. Il a été un élément fort face à l'incompréhension qui existait entre un état des lieux des années 60-70 et la tournure que prenait ensuite le projet ». L'échelle intercommunale, autour de la compétence GEMAPI, et la possibilité de "digestion" entre chaque phase de travaux ont certes été déterminantes pour faciliter l'acceptation locale. Quelques changements d'interlocuteurs ont apaisé les échanges et l'angle environnemental a probablement adouci une logique purement hydraulique.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les fortes pluies et le "lavage" des neiges font craindre le pire durant quelques heures pour les habitations situées en aval, l'Eau morte dépassant le niveau de la crue décennale. Pourtant l'événement a plutôt mis en évidence et renforcé localement la perception du rôle positif du marais ; les analyses hydrauliques et cartographiques confirmeront l'efficacité de cette reconnection ce jour-là dans le ralentissement de l'écoulement de la crue.

Même si rien n'est jamais gagné, Michèle Lutz affirme que la bonne dynamique locale qui est maintenue par les collectivités et le Conservatoire est une vraie force pour maintenir l'acceptation de ces changements.

## Agenda

**10 octobre** : Colloque " Comment rendre la compensation environnementale plus efficace ?" co-organisé par le CERF et le CEN Rhône-Alpes à Lyon  
[www.cerfra.org/menu/agenda-10-1.html](http://www.cerfra.org/menu/agenda-10-1.html)

**29 octobre** : Journée technique et stratégique sur les Obligations Réelles Environnementales organisé à Lyon (UCLY) par les CEN, avec l'Agence française pour la biodiversité

**7 novembre** : Journée "Sensibiliser les élus aux milieux humides du Rhône et de la Saône : des outils pour mobiliser" organisée à Lyon par la Fédération des CEN avec l'Union régionale des CPIE Auvergne-Rhône-Alpes.

 **Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes**

• Édition semestrielle du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes  
2 rue des Vallières - 69390 Voullens  
Tél. 04 72 31 84 50 - [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)  
• Directeur de la publication : Jean-Yves Chetaille  
• Responsable de la rédaction : Pascal Faverot  
• Comité de rédaction : Céline Chouzet, Delphine Danancher, Alain Dindeleux, Pascal Faverot, Christel Leca, Anne-Laurence Mazeng, avec la participation des équipes des Conservatoires d'Auvergne-Rhône-Alpes  
• Rédaction : Christel Leca, Nathalie Melcion, Sophie Raleigh et Pascal Faverot  
• Mise en page : Fred Didier  
• N° ISSN 1956-7936  
• Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres d'origine végétale

• Partenaires de l'édition :

 **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**



 **agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
établissement public de l'État